



L'Escale
naturellement!

TRAIL DE L'ESCALE

TRAIL NOCTURNE

Une Marche de 4,5km à allure libre: Départ 20h30

FSGT
Fédération Sportive et Gymnastique du Travail

SAMEDI 23 JUILLET 2022
PARCOURS 5KM & 12KM

INSCRIPTION EN LIGNE
www.courirenfrance.com

DÉPART CENTRE DU VILLAGE DÈS 21H

LAMPE FRONTALE OBLIGATOIRE

irresistible
ALPES DE HAUTE PROVENCE

www.declic04.fr



RÈGLEMENT 2022

Art.1 Organisation du 2ème Trail Nocturne de l'Escale :

Organisateur = Déclic04

Quand = le samedi 23 juillet 2022

Où = l'Escale - 04160. coordonnées GPS Décimal : 44,084903 / 6,023425 - Sexagésimal : N 44°5'5 6"5 " / E 6°1'24 33"

Epreuve individuelle ouverte à toutes et à tous (licenciés et non licenciés).

Deux circuits courses chronométrées :

Mini Trail: 5km	départ 21h15	catégories 2005 et avant	Dénivelé +: 240m
Trail 12km	départ 21h00	catégories 2003 et avant	Dénivelé + : 650m
Marche: 4,5km	départ 20h30.	Ouvert à tous est non chronométrée	

***Avis: une barrière horaire sera mise en place pour le 12km. (1h30 au passage du 7,5km et 2h au 10km). Tous les coureurs qui ne seront pas dans les temps se verront diriger sur un retour direct à l'arrivée.**

Art.2 Inscriptions & Dossards :

Les inscriptions sont limitées à 300 coureurs. Il est rappelé :

Les restrictions sanitaires en vigueur liées au COVID 19 seront appliquées lors de la manifestation.

- Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

- **Inscriptions par courrier:** envoi par courrier du dossier complet (bulletin d'engagement daté et signé + Certif ou copie de la licence + accompagné du règlement à l'ordre de Déclic 04) à CourirenFrance.com - 10 rue les Roseliers - 13220 Châteauneuf les Martigues avant le 21 juillet.

- **Inscription en ligne et résultats:** www.courirenfrance.com. Pour infos et programmes: www.traildelescalo.fr. La remise des dossards s'effectuera le samedi 23 juillet à partir de 18h30 devant la salle culturelle de l'Escale (M.A.C) au centre du village. (*Se munir d'épingles)

Art.3 Sécurité - assistance - assurance :

Une liaison téléphonique sera mise en place avec poste de secours au départ, sur certains endroits stratégiques du parcours et arrivée. Présence d'une équipe de secouriste et d'un médecin. Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile, pénale et recours à l'exception de tout autre risque. **Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article 1.231-3 du code du Sport, chaque participant à l'épreuve devra obligatoirement présenter ; soit une licence FFA (Athlé en compétition - Athlé santé ou pass' (running) soit une licence FSGT, UFOLEP, FSCF et RAO** sur laquelle est mentionnée : « apte à la course à pied en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition » soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme). Les organisateurs conserveront ce certificat de plus, les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale. Le coureur déclare avoir pris connaissance du présent règlement. Vous trouverez sur le site en téléchargement, la liste des fédérations affiliées.

Art.4 Matériel et conseil équipement : Recommandation de l'organisateur.

Les concurrents doivent être chaussés convenablement, chaussure de trail ou autre modèle avec semelles non lisses, **LAMPE FRONTALE OBLIGATOIRE AVEC PILE DE RECHANGE**, la gourde ou camelback isotherme est fortement conseillé, le ravitaillement sera limité d'un point d'eau uniquement sur le 12k. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et d'avancer ou retarder les horaires des départs en fonction des conditions météo et de décider du maintien de la manifestation.

Art.5 Couverture photographique et audiovisuelle :

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Tout point non prévu par le présent règlement est du ressort du comité d'organisation dont les décisions sont souveraines.

Art.6 Parcours :

Renseignements techniques auprès de Marc. Tél: 06 80 02 26 23 ou par E-mail: tcdeclic04@gmail.com - Plans et profils à télécharger sur le site.

Art.7 Engagement moral des coureurs :

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement, la nature et les propriétés privées, les règles du code la route, les coureurs, les organisateurs ainsi que les bénévoles. Chaque coureur aura obligation de porter assistance à tout coureur en danger, le temps que les secours prennent le relais. Tout manquement au respect des règles ci-dessus pourra entraîner la mise hors course décidée de plein droit par l'organisateur.

Art.8 Classements et récompenses :

Dotations de la course aux 250 premiers inscrits. Seront récompensés les 3 premiers et les 3 premières au scratch de chaque épreuve et le premier et la première de chaque catégorie (H et F). Challenge du nombre. La remise des récompenses se déroulera à partir de 23h30. Divers Dotations seront fournies par nos partenaires.

BULLETIN D'INSCRIPTION (A retourner avant le 20 juillet)

Samedi 23 juillet 2022 ---- 2ème Trail Nocturne de l'Escale

À retourner accompagné du **règlement à l'ordre de DECLIC 04** à l'adresse suivante:
Courirenfrance.com - 10 rue les Roselières - 13220 Châteauneuf les Martigues
Tél : 06 80 02 26 23 - tcdeclic04@gmail.com

Inscription en ligne: www.courirenfrance.com et infos: www.traildelescalo.fr

Cochez votre choix: 12km 5km Marche

NOM :Prénom :

CLUB

Année de naissance:

Je suis détenteur (trice) d'une licence : FSGT - FSCF - FFA - UFOLEP - RAO

N° de Licence.....

Je ne suis pas détenteur (trice) d'une licence sportive FFA ou licence valide agréer FFA (je joins un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an)

Sexe : H ou F

tarif (rando) : 3€ tarif (5km) : 8€ tarif (12km) : 15€

Adresse:.....

Code postal.....Ville.....

Tél :E.mail :

L'inscription **avant le 20 juillet** comprend: Une dotation de la course et ravitaillements

*Buffet après course 5€ , accompagnateur 7€ à réserver lors de votre inscription. Attention: aucun buffet ne sera vendu le jour même.

Toute inscription à la course après le 21 juillet sera majoré de 3€ (sauf pour la rando pédestre).

En application de la réglementation en vigueur, ne seront acceptés que les participants capables de justifier de la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. La police d'assurance souscrite par l'organisateur couvre la responsabilité des organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA ou une licence valide sportive agréée par la FFA.

Date et signature du concurrent :

*** Pour mineurs: Autorisation Parentale OBLIGATOIRE :**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'autorise mon enfant mineur à participer à la course de l'Escale du 23/07/2022. Catégories d'âges de **2013 à 2005 (inclus)**.

à l'Escale: Date :

Signature des parents